ARRITTI

nu 2714 da u 16 à u 22 di settembre 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Cap'artìculu **Quand'ì a tarra brusgia, sottu à a sciappittana...** p. 3

Salvemu u Tavignanu !

Sustenite i dritti di u fiume !

En marge du congrès mondial de la Nature à Marseille, le Collectif Tavignanu Vivu, la Fondation Umani, Terres de liens Corsica et la démarche Notre Affaire à Tous donnaient une conférence de presse en présence de plusieurs personnalités pour faire connaître la charte des Droits du Tavignanu, une étape nouvelle dans la lutte contre l'implantation d'un centre d'enfouissement pour déchets ménagers et déchets amiantifères à Ghjuncaghju. Vous aussi, signez la déclaration des droits du fleuve Tavignanu ! À lire p.6-7

400.000 manifestants à Barcelona p. 5

La Diada renoue avec les mobilisations de masse

FUEN **Les minorités nationales réunies en congrès à Trieste** p. 4

Una settimana una parolla

(O duie, o micca, sfidàtevi di e « parolle parolle parolle… »)

Porcu

不怕神一样的对手，就怕猪一样的队友

bù pà shén yī yàng de duì shǒu , jiù pà zhū yī yàng de duì yǒu
Ùn teme l'aversariu chì pare un diu, temi l'amicu chì pare un porcu.

Salute à tutte è à tutti. St'ètima, ci interesseremu à un animale chì tene una piazza assai impurtante ind'u mondu. Vogliu parlà di… *«Porca miseria! u cane! N'aghju a paura, a sai»*. Innò po! Vogliu parlà di u porcu. *«U porcu! A sai chì à fà bè à i porchi, si perde tempu è lavatura»*. Ùn sò micca d'accunsenta, ma hè veru u pruverbiu «Chì cù i porchi si chjina, cù e puce s'arrizza».
Sò numerosi assai i sinònimi di «porcu». Ne truvarete certi in l'INFCOR. In quantu à l'etimulugia… *«Mi pare chì vene da u latinu porcus»*. Ai amparatu u latinu tù? Bravu.
Allora, i Rumani avìanu duie manere di chjamà u porcu: porcus è sus. A siconda forma si ritrova in grecu anzianu (ὗς hus), in tedescu (Schwein), in inglese (sow) è ricularebbe à l'indo-europeanu *sū-s-. Ma a parolla era difficiule à declinà è u latinu hà sceltu di generalizà «porcus» cù parechje accezzioni: u porcu, a vulva di a donna, da quì a «purcellana» (prima una cunchiglia in forma di vulva po un tippu di ceràmica). Mi pare interessante di mintuvà chì u francese «truie» vene da u latinu porcus troianus, un porcu pienu à pìcculu caccighjume, tal'è u cavallu di Troia.
I primi porchi apparìscenu in Àsia Minore è ind'u rughjone di u Turchestan, à u principiu di l'era Terziaria. Si spàrghjenu dopu in l'Àsia sana po in Àfrica è in Auropa. Ci vole à ammintà chì hè statu dumatu in Auropa, ver'di 7.000 anni nanzu à Cristu.
A màghjina di u porcu hè spessu doppia. À i Rumani, i Grechi è i Galli, li piacia assai u purcellu è ghjè per via di'un allevu fàciule fàciule chì, à u medievu, era a robba viva a più cunsumata. Di fatti, sè u porcu t'avia una gattiva fama in certe riligioni (Mosè è Magumetu difèndenu di manghjà a so carne), pè i Cristiani, hè u cumpagnu di Sant'Antone. In l'astrolugia chinese, u porcu purterebbe à prusperità, a ghjente nata l'annu di u porcu essendu onesta, curagiosa è generosa.
Ma da per lu mondu sanu, u purcellu hè goffu, grassu, manghjone. À tal'puntu chì ghjè un'inghjùria. Ind'a mitulugia greca, u porcu era liatu à Demetra è Zeus sarebbe statu nutritu da una lofia. Indè l'Egiziani, infine, u porcu era à le volte liatu à a fecundità è a à gattivera.
Eccu l'ora di a canzona. Oghje u Portugallu:
https://www.youtube.com/watch?v=1bXYSFQ-y3k ■

Accapu di a reddazzione

Evviva Scola Corsa!

Scola Corsa hà fattu a so prima rientrata u 6 di settembre scorsu. In u fracassu di e gattive nutizie è di l'orrore di ssu mondu, hè cum'un bùffulu d'ossigena è d'allegria pè a nostra lingua. Di sicuru, ci volerà tempu da fabricà i corsufoni di dumane, ma basta à cumincià! È sè n'aviamu fattu ssu passucciu 10 o 15 anni fà, sariamu forse à festighjà oghje i nostri primi basciglieri! U fattu si stà chì, frà sse chjome bionde o brune ch'anu fattu i so primi passi in e scole materne di Biguglia o Bastia cù i so cartinelli, stringhjendu di a so manuccia a manu di u babbu o di a mamma... forse truveremu i nostri primi basciglieri da quì à 15 anni... Scola Corsa dopu à avè datu tantu à a nostra lingua dapoi l'annate 70, in grazia à ghjente cum'è Carlu Castellani, Ghjuvan'Battista Stromboni è parechji altri, s'hè rinfurzata per piglià un antra scumessa, quella di mette in ballu a filiera assuciativa d'insignamentu immersivu in lingua corsa! Duie scole anu apertu quist'annu, a Scola Corsa di Biguglia, stallata in u gruppu sculare Simone Peretti, è a Scola Corsa di Bastia, stallata in a scola Charpak di Toga. D'altre seguiteranu di sicuru – è sò già numarose e dumande di e cumune – quandu averemu cunvintu u Statu di ziffrà cù Scola Corsa un cuntrattu d'insignamentu chì piglierà in contu e paghe di l'insignanti. Aspettendu, ci tocca à truvà soldi, da pudè offre u megliu à i nostri cinnini. Scola Corsa s'hè datu di rimenu, hà chjamatu à l'aiutu e cumune, l'imprese, u pòpulu, da sustènela cù doni per l'uni, *sponsoring* o mecenatu per l'altri. È u sustegnu pò ci hè! È vi ringraziemu assai, in grazia à voi, sò già quattru impiecu è mezu in giru à i 25 primi ciucci, i so parenti, l'associi è i benevulenti chì travàglianu à u so benestà! Ogni annu, per sse duie scole, ci volerà truvà 150.000 auri. È di più per apre d'altre scole. È più ci aiuterete, è più puderemu multiplicà i siti di Scola Corsa. Ùn ci hè pìcculu donu, *centu pochi fàcenu l'assai*, 10, 20, 50, 100 auri o di più, fate pè u megliu, fàtela sapè, dàteci u vostru sustegnu è truvatene d'altri, simu quì ind'un operata cullettiva, da spannà a nostra lingua è, cù ella, a nostra cultura. I nostri ciucci ampareranu tutte e materie in lingua corsa, ma dinù ampareranu l'esse corsu. Hè una fiertà immensa di pudè fà parte di ssa custruzzione, paziente ma cusì bella è à pro di l'avvene!
Scola Corsa sarà presente à a Fiera di Lìsula. Ferà dinù una bella festa d'ottobre in Biguglia. Hà apertu un situ internet: scolacorsa.corsica. Hà messu in ballu una chjama in *crowdfunding* nant'à HelloAsso: bit.ly/scolacorsa
Eppò ci pudete mandà un sceccu à a nostra Scàtula Pustale: BP 12, 20416 E Ville di Petrabugnu.
Cuntemu nant'à voi!
Evviva Scola Corsa! Evviva a nostra lingua! ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Quand'ì a tarra brusgia, sottu à a sciappittana...

Tel une oasis inespérée, la Corse a été épargnée par la vague meurtrière d'incendies qui a sévi dans toute la Méditerranée. En Grèce, en Turquie, en Provence, en Kabylie, en Sardaigne, en Sicile, en Catalogne, l'été a été terriblement dévastateur. Par dizaines de milliers d'hectares, ces feux gigantesques ont détruit des forêts entières, des oliveraies ne s'en relèveront pas, des villages ont été touchés par les flammes, et de nombreuses victimes sont à déplorer.

Des centaines d'hectares en Catalogne, dans le site naturel remarquable de la pointe de Creus, sont partis en fumée. Vingt mille hectares ont brûlé en Sardaigne, dont de très nombreuses oliveraies, le feu ayant parcouru plusieurs kilomètres de distance en zone agricole sans pouvoir être maîtrisé tant la chaleur était forte. Cent mille hectares ont brulé en deux semaines en Grèce, dévastant les paysages au nord d'Athènes et dans l'île d'Eubée, des centaines de maisons détruites et trois morts à déplorer. 220.000 hectares ont été détruits par près de 200 incendies en Turquie, qui ont fait huit morts dans les flammes et huit autres dans le crash d'un avion bombardier d'eau. La Kabylie a connu l'apocalypse durant dix jours entre les 9 et 18 août les incendies détruisant des dizaines de milliers d'hectares de forêts, traversant villes et villages et causant de nombreuses victimes. Face à un record de chaleur (plus de 49°C) et à la multiplication des incendies, la Sicile a dû déclarer l'état d'urgence durant le mois d'août. Albanie, Croatie ont aussi été très touchées par des feux d'une ampleur inhabituelle. Le Var, dans le massif des Maures, a connu son plus grand incendie de la décennie, avec des victimes piégées dans leur habitation par les flammes, et plusieurs maisons isolées détruites. Les fumées de l'incendie ont même traversé la Méditerranée, et généré jusqu'en Corse un épisode d'alerte sur la qualité de l'air.

Tous les territoires méditerranéens d'Europe et de la rive sud ont ainsi été touchés, à la notable exception de la Corse. Il faut en féliciter les services de prévention, les pompiers et tous les professionnels impliqués dans ce défi permanent face aux éléments, et aussi sans doute la Providence. Mais il faut nous préparer à connaître les mêmes violences climatiques, en Corse aussi, au rythme du réchauffement climatique qui est en cours.

Car l'impact sociétal de ces catastrophes naturelles va même au-delà de l'impact environnemental que constituent les atteintes à la biodiversité et l'érosion des sols. L'agriculture est la première activité économique atteinte, notamment par la perte de production d'oliveraies millénaires, patrimoine commun de tous les peuples du pourtour méditerranéen. Le tourisme s'éloigne aussi des contrées les plus atteintes dont le patrimoine végétal forestier est détruit ou durablement dégradé.

Mais, en cette année 2021, on a pu observer que les incendies pouvaient avoir aussi des conséquences encore plus graves.

En Turquie, la presse inféodée au pouvoir a ainsi lancé une campagne ciblant les organisations kurdes en leur attribuant une stratégie pyromane. Dans ce pays surarmé et menant une politique extérieure agressive et coûteuse, les moyens de la lutte anti-incendie sont scandaleusement dérisoires. Les carences inouïes de la lutte contre les incendies lors de la vague de chaleur de la première quinzaine du mois d'août ont mis en difficulté les autorités responsables de ce désastre, et elles n'ont pas hésité à désigner les organisations kurdes comme boucs émissaires, dans le contexte de procès politiques récurrents en vue d'arriver à l'incarcération de leurs dirigeants et la dissolution de leurs organisations politiques. On est passé tout près d'un risque réel de pogrom contre les Kurdes dans certaines villes de Turquie. Même scénario en Kabylie où le pouvoir politique défaillant en a été jusqu'à accuser le mouvement kabyle, notamment le Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie et le Congrès Mondial Amazigh, de «terrorisme», arrêtant leurs dirigeants et les accusant d'avoir provoqué sciemment le chaos des incendies. Dans un enchaînement mortifère, on a vu la population kabyle lyncher un volontaire soupçonné d'être un incendiaire infiltré par le pouvoir, et le gouvernement algérien a été jusqu'à rompre ses relations diplomatiques avec le Maroc voisin en l'accusant d'avoir provoqué des comportements délibérément incendiaires au sein des populations berbères de Kabylie.

À l'heure du réchauffement climatique, l'année 2021 a montré jusqu'à quelles extrémités on pourrait en arriver au sein de nos sociétés si l'action concertée des nations contre les rejets de gaz à effet de serre n'obtenait pas rapidement des résultats probants. ■

Rencontre de François Alfonsi et Paul Molac avec François Bayrou

François Alfonsi, Paul Molac et Gaël Simon, secrétaire du groupe Libertés et Territoires, ont rencontré François Bayrou dans les locaux du Commissariat au Plan à Paris le 1er septembre dernier. Cette réunion a permis d'évoquer la situation créée par le vote de la loi Molac sur les langues régionales et sa censure par le Conseil Constitutionnel, ainsi que les initiatives à prendre en vue des échéances politiques à venir.
François Bayrou est revenu sur son passage au Ministère de l'Education Nationale et la loi qu'il a imposée en 1994 contre leur volonté à Sarkozy et Balladur, loi qui a permis de sauvegarder et développer le modèle associatif Eskolim. Il s'est présenté comme aussi déterminé qu'en 1994 pour les langues régionales, en vue de la révision de la Constitution. Il propose de rechercher une procédure parlementaire très rapide sur ce sujet unique. Il partage l'option d'une écriture complétée de l'article 75-1.
Après avoir affirmé qu'Emmanuel Macron était en phase avec lui sur cette question, comme le communiqué paru sur le site de l'Elysée, «auquel il n'est pas étranger», l'a exprimé, il a annoncé qu'il mettra toute son influence pour que la réforme constitutionnelle intervienne au plus vite, dès les élections passées. Durant la campagne il s'exprimera publiquement en ce sens.
Avec son accord, cette rencontre a été médiatisée via tweeter. Il a été convenu de poursuivre ces échanges pour se coordonner et s'informer mutuellement. ■

La FUEN

Un acteur essentiel et méconnu pour les nations européennes minoritaires

Connue par son acronyme anglais FUEN (Federal Union of European Nationalities) cette ONG a été créée après-guerre, en 1949. Elle était réunie en Congrès ce 9 septembre à Trieste.

Fortement implantée en Allemagne et en Europe centrale, la FUEN fédère des organisations représentant les minorités nationales issues de la nouvelle carte des Etats-nations surgie de l'éclatement de l'empire austro-hongrois : hongrois de Roumanie et de Slovaquie, minorités allemandes en Hongrie, en Roumanie, en Italie (Sud-Tirol), les Slovènes, qui sont représentés par un État depuis 1991, mais il existe aussi les Slovènes d'Italie et d'Autriche, ou encore les Frisons, partagés entre Allemagne et Pays Bas, ainsi que la minorité danoise en Allemagne, tout comme son homologue, la minorité allemande du Danemark, de l'autre côté de la frontière.
Le siège de la FUEN est à Flensburg, au nord de l'Allemagne (land du Schleswig-Holstein), là où vit la minorité danoise aux droits reconnus et respectés par l'Allemagne depuis un referendum d'autodétermination qui s'est tenu il y a un siècle, en 1921, pour délimiter la frontière entre les deux pays. À Flensburg se trouve également le siège du Centre Européen des Minorités (ECMI, European Centre for Minority Issues), organisation culturelle très active autour de la question des minorités culturelles d'Europe.
Ces organismes bénéficient de financements du gouvernement allemand, de plusieurs länder allemands et autrichiens, de la région italienne du Sud-Tirol et de cotisations de ses organisations membres. Ils ont été à l'origine de l'Initiative Citoyenne Européenne «Minority SafePack» qui est une des rares ICE ayant réussi à franchir tous les seuils introduits par la procédure adoptée lors de la signature du Traité de Lisbonne en 2009. Cette ICE a provoqué un débat au Parlement Européen, puis le vote très majoritaire d'une résolution (524 voix contre 67) en sa faveur. Mais la Commission a refusé de donner une suite législative et réglementaire à ce vote.
Le Congrès 2021 de la FUEN s'est tenu à Trieste, grand port européen, ancien débouché maritime de l'Empire austro-hongrois, historiquement slovène et situé en territoire italien. J'y ai été invité par son Président Lorant Vincze, député européen issu de la minorité hongroise de Roumanie, membre du PPE (droite européenne désormais séparée du Fidesz de Viktor Orban). Avec Lorant Vincze, nous co-présidons l'Intergroupe des Minorités et des Traditions Nationales au sein du Parlement Européen.
Accueillis par la sénatrice de la minorité slovène d'Italie, ce Congrès a été l'occasion de vérifier la qualité de l'organisation et des interlocuteurs institutionnels de cette ONG qui est accréditée aussi bien auprès du Conseil de l'Europe que des Nations Unies. Au débat auquel j'avais été convié participait également le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, le québécois Fernand de Varennes.
Pour tous les intervenants le constat est commun d'un durcissement des États centraux et d'un recul général de l'attention portée aux droits des minorités dans le monde, et particulièrement en Europe. L'attitude de la Commission Européenne a été très critiquée, qui a évacué le Minority SafePack d'un revers de manche, alors qu'il était porté par 1,2 million de signatures de citoyens émanant de tous les pays d'Europe, et alors qu'il était soutenu par le Parlement Européen et par plusieurs parlements nationaux dont le Bundestag en Allemagne.
La censure par le Conseil Constitutionnel en France de la loi Molac a été elle aussi mise en exergue : comment peut-on en arriver à censurer au nom de principes constitutionnels une simple méthode éducative indispensable à la sauvegarde des langues régionales ? D'autant plus que cette même méthode d'enseignement par immersion est par ailleurs tolérée pour une langue étrangère, en l'occurrence l'anglais, comme l'a rappelé dans son intervention Fernand de Varennes.
Ce Congrès a été occasion de nouer de fructueux contacts avec cette mouvance régionaliste enracinée dans le monde germanique et dans la plupart des pays de l'Europe Centrale. Et de favoriser une convergence des initiatives pour que la question des minorités soit mise en avant lors de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. ■

François Alfonsi.

400.000 manifestants à Barcelona

La Diada renoue avec les mobilisations de masse

Le mouvement indépendantiste catalan marquera l'Histoire politique de l'Europe par la série exceptionnelle des manifestations de masse qui, depuis le 11 septembre 2012, à l'occasion de la Diada, commémorent chaque année la Nation Catalane. Après l'interruption de l'an dernier, en raison de la pandémie, la Diada 2021 a renoué avec un succès de participation qui a été bien au-delà des attentes des ONG organisatrices, l'Assemblea Nacional Catalana et Omnium Cultural.

Avec Oriol Junqueras et Raoul Romeva, leaders catalans emprisonnés pour avoir soutenu le referendum pour l'indépendance et récemment libérés.

Le flot de manifestants dans les rues de Barcelone, territoire d'un sentiment national catalan intact.

Sur cette édition 2021 pesaient des incertitudes nombreuses : la permanence de la pandémie, et donc la réticence naturelle à se noyer dans une foule compacte ; l'interruption d'une année, et les incertitudes quant aux conditions sanitaires, ce qui a nécessairement affecté les mécanismes de la mobilisation populaire ; et la déception de tous ceux qui avaient placé leur espoir dans le referendum de 2017 et qui constatent aujourd'hui une « panne de stratégie collective » des mouvements politiques catalans, notoirement divisés malgré leur majorité absolue et leur union au gouvernement de la Generalitat.

Pour les organisateurs, ces 400.000 manifestants sont la démonstration d'un sentiment national intact malgré les difficultés politiques actuelles, et, pour eux, c'est en retournant aux fondamentaux de la mobilisation que le peuple catalan tracera à nouveau sa route vers l'indépendance.

Certes la mobilisation a été moindre que durant les années de 2013 à 2017, quand la Diada rassemblait chaque année un million de manifestants et même davantage, accompagnant ainsi la dynamique qui a débouché sur le referendum du 1er octobre 2017.

La répression s'est abattue, les procès, les condamnations se sont multipliées, puis les prisonniers politiques, condamnés pour avoir simplement respecté les engagements pris devant leurs électeurs en organisant le referendum (jusqu'à 13 années de prison !), condamnation extravagante dans l'espace démocratique qui devrait être celui de l'Europe.

Face à ces vents contraires, il faut tenir le cap, et la Diada 2021 l'a fait.

Car ni l'Espagne ni l'Europe n'en ont fini avec l'indépendantisme catalan. Ce qui était au départ une révolte contre la Cour Suprême de l'État espagnol qui avait censuré le nouveau statut d'autonomie négocié entre la Generalitat et Madrid est devenu au fil des ans une conscience collective nationale bien ancrée qui va continuer à s'affirmer politiquement.

Le « parti espagnol » en Catalogne, un temps incarné par Ciutadan's, devenu Ciutadanos en Espagne, s'est effondré en même temps qu'il récupérait Manuel Valls. La traditionnelle force de droite espagnoliste, le Partido Popular, est elle aussi laminée. La gauche non indépendantiste est moins affectée, à l'image du PS catalan qui est sorti en tête du dernier scrutin, ou d'Ada Colau, de Barcelona in Comù, restée in extrémis maire de Barcelona. Mais il ne porte aucune alternative réelle et son projet de relancer l'autonomie censurée en 2011 se heurte à l'intransigeance de Madrid. Même si elle est controversée dans les rangs des manifestants, la table de négociation obtenue de Pedro Sanchez, le premier ministre espagnol investi à Madrid grâce au soutien indirect des députés d'ERC, va s'ouvrir. Aussi la Diada 2021 est arrivée à point nommé pour rappeler l'essentiel : c'est au peuple catalan de décider l'avenir de la Catalogne. Et il ne se laissera pas priver de ce droit fondamental. ■

François Alfonsi.

Salvemu u Tavignanu!

Sustenite i dritti di u fiume!

En marge du congrès mondial de la Nature à Marseille, le Collectif Tavignanu Vivu, la Fondation Umani, Terres de liens Corsica et la démarche Notre Affaire à Tous donnaient une conférence de presse en présence de plusieurs personnalités pour faire connaître la charte des Droits du Tavignanu, une étape nouvelle dans la lutte contre l'implantation d'un centre d'enfouissement pour déchets ménagers et déchets amiantifères à Ghjuncaghju.

L'eurodéputée des Verts Marie Toussaint, le sénateur de Haute-Corse Paulu Santu Parigi, l'eurodéputé de la Corse François Alfonsi (représenté), Jean François Bernardini pour la Fondation Umani et Terres de liens Corsica, mais aussi Pierre Athanaze représentant la commune et la Métropole de Lyon, Christian Metairie, maire d'Arcueil (commune de 25.000 habitants de la région parisienne), Jean Dalcoletto, président de la Maison de la Corse à Marseille étaient également présents autour du Collectif représenté par Pascale Bona et Marie-Dominique Loye, revigorées par ces renforts de poids.

D'autant que de nombreux autres parlementaires ont déclaré leur soutien: Jean Félix Acquaviva, Michel Castellani et Paul André Colombani bien sûr, mais aussi Sébastien Barles, adjoint au maire de Marseille, Jeanne Barseguian, maire de Strasbourg, Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon, Antoinette Guhl, vice-présidente de la Métropole du grand Paris, Charles Fournier, vice-président de la région Centre-Loire, mais aussi Michelle Rivasi et Yannick Jadot, parmi d'autres eurodéputés EELV, de même que des eurodéputés allemand, suédois, belge, luxembourgeois, Pierre Urmic, maire de Bordeaux, Emmanuel Denis, maire de Tour, Eric Piolle, maire de Grenoble, Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers, Emmanuelle Pierre-Marie, maire du XIIè arrondissement de Paris, Clément Rossignol Puech, maire de Bègles, Anne Vignot, maire de Besançon... de très nombreuses personnalités également, Marine Yzquierdo, avocate, Valérie Cabanes, juriste internationale, etc, etc.

En Corse, bien sûr beaucoup de soutiens, l'ensemble des organisations nationalistes corses, Ecologia Sulidaria, Leslie Pellegri, vice-présidente à la communauté d'agglomération de Bastia, Agnès Simonpietri...

Ce renfort autour du Collectif Tavignanu lui permet de revendiquer l'organisation d'un référendum d'initiative citoyenne, mais aussi de gagner de nouvelles solidarités. De la Suisse à la Métropole de Lyon, et demain jusqu'en Camargue, élus et citoyens ont lancé «l'appel du Rhône» pour lutter contre pollutions et urbanisme à outrance. Une même démarche existe en Alsace avec «l'Appel du Rhin». Voilà qui peut donner du poids à la prise en compte des droits de la nature et de ces espaces fragiles. Vous aussi soutenez la déclaration des droits du fleuve Tavignanu. ■

https://www.tavignanu.corsica/declaration-des-droits-du-fleuve-tavignanu

Pascale Bona pour Tavignanu Vivu

«Signez notre appel!»

Que dénoncez-vous?

En 2015 dans un contexte de crise des déchets et de manque d'exutoire pour les terres et déchets amiantés, une société privée, Oriente Environnement, dépose un projet de création de deux centres d'enfouissement pour 80.000 t de déchets ménagers par an durant 30 ans, et 102.000 t de terres amiantifères et déchets amiantés durant 12 ans.

Le terrain choisi, propriété de l'un des porteurs de projet, cumule les contre-indications: situé dans un méandre du Tavignanu, second fleuve de Corse, la zone est instable. On l'appelle «la montagne qui marche», c'est tout dire! Les captages pour l'eau potable et l'eau d'irrigation sont situés en aval immédiat du site, classé Espace Stratégique Agricole du Padduc, dont une partie en Zone Natura 2000 et Znieff de type 1 abritant une biodiversité remarquable. 4M de m^3 d'eau sont prélevés chaque année pour desservir la population et les besoins agricoles de la plaine orientale. C'est dire l'importance de ce fleuve pour toute vie. Vie économique aussi car la région accueille des activités de loisir liées au tourisme vert.

Le Collectif exige que le site du lieudit Fajo soit rendu à sa vocation première: l'agriculture. Nous sommes déterminés à empêcher la réalisation de ce projet totalement aberrant. Adhérez au Collectif!

Quelle a été votre action jusqu'ici?

La forte opposition de la population donne naissance au collectif Tavignanu Vivu en janvier 2016. En novembre, pour toutes les raisons invoquées le préfet Alain Thirion refuse l'autorisation d'exploiter. En janvier 2017 la société Oriente Environnement fait appel. Le 3 octobre 2019 le Tribunal Administratif autorise le projet. Le Collectif fait appel rejoint par l'association U Levante et la Collectivité de Corse. Mais le 4 juillet 2020, la Cour d'appel de Marseille confirme l'autorisation, idem le Conseil d'État le 21 avril 2021.

Le Collectif a pourtant fourni de nombreuses expertises dont celle de Paul Royal ingénieur géologue expert auprès des tribunaux. Nous avons participé à l'enquête publique avec plus de 600 contributions de citoyens, élus, communes voisines, scientifiques, les services de l'Etat ont fait part de leurs

inquiétudes. L'enquêtrice publique a émis un avis défavorable. Le Coderst également. Rien n'y a fait.

Et l'État n'a pas poursuit sur son premier avis…

Contre toute attente, l'État n'a pas défendu sa décision (mémoire succinct et absence à l'audience). L'entreprise a produit une expertise biaisée et les juridictions successives ne sont jamais revenues sur le fond de l'affaire malgré la présence de la Collectivité de Corse. Une carte élaborée par les services de l'État et l'Office de l'environnement situant le projet dans une zone d'exclusions règlementaires et à enjeux environnementaux forts aurait dû peser. C'est incompréhensible. Le préfet Ravier a conditionné l'autorisation de prescriptions eu égard à la dangerosité du site. Elles ont été attaquées en justice par l'entreprise. Le jugement est en attente. C'est dire le culot et le soutien incompréhensible qu'obtient cette société.

Comment parvenez-vous à la déclaration des Droits du Tavignanu ?

En septembre 2019, Valérie Cabanès, juriste internationaliste, donne une conférence sur les droits de la nature en présence de nombreux élus de la région. Le Collectif entrevoit une autre façon de défendre le Tavignanu. S'ensuit une prise de contact avec les juristes de Notre Affaire à Tous ainsi que l'eurodéputée Marie Toussaint et nous rédigeons la déclaration des Droits du Tavignanu.

Quels en sont les objectifs ?

Il s'agit à court terme de porter le combat au-delà de la Corse, sur le plan national et européen, pour protéger ce fleuve. À moyen terme, initier une démarche citoyenne pour peser sur le plan politique et obtenir que soient mieux prises en compte la protection de la nature face aux projets industriels. À long terme, contribuer à la création d'une législation pour l'environnement qui reconnaîtra les droits de la nature et dans laquelle les entités naturelles auront une personnalité juridique par la voie constitutionnelle.

Le collectif Tavignanu Vivu est rejoint dans cette démarche par les associations Umani et Terre de liens Corsica qui cosignent la déclaration. Plusieurs élus européens, locaux ou citoyens l'ont également cosignée et chacun peut le faire. Elle est en ligne depuis le 29 juillet et nous approchons les 3000 signataires. Un appel est lancé, rejoignez notre combat ! ■

9 septembre à Marseille Morceaux choisis

« Les Corses dans leur langue tutoient les rivières. Les fleuves sont considérés comme des compagnons de vie… Ces boussoles émotionnelles, ni objets, ni marchandises, cette écologie profonde, n'est pas exclusive à la Corse. Tous, le sachant ou pas, nous venons de là, d'une empathie profonde avec ce qui est notre arbre de vie à tous. Et c'est certainement là que s'enracine notre quête collective d'une reconnaissance de la personnalité juridique des écosystèmes. Ce qui était inscrit dans les pratiques, ces empreintes culturelles qui touchent les tréfonds de l'âme humaine, trouve aujourd'hui, ou essaie de trouver, l'alliance du droit, face aux défis de la planète… Je voudrais remercier Tavignanu Vivu, Notre Affaire à tous, les juristes, qui traduisent et projettent en termes de droit et de loi, le droit d'une rivière à ne pas être polluée, à ne pas être détruite. » ■ **Jean François Bernardini.**

« Nous sommes en train de rédiger un ouvrage qui compile environ une soixantaine de cas analysés et synthétisés à travers le monde qui reconnaissent des droits à des entités naturelles… Quand on analyse ces différents cas on s'aperçoit qu'il y a plusieurs voies pour reconnaître les droits de la nature. La voie constitutionnelle comme en Equateur, la voie législative en Nouvelle-Zélande, la voie jurisprudentielle en Colombie, et puis maintenant la voie populaire qui vient des citoyens, des collectifs. » ■ **Marine Yzquierdo.**

« On veut donner l'estocade finale à une rivière qui a une importance extraordinaire en Corse. Elle arrose la plus grande plantation d'agrumes d'Europe, elle permet à une grosse partie de la côte orientale d'avoir de l'eau potable… mais aujourd'hui c'est le profit qui compte. En tant que parlementaire je pense qu'il y a quelque chose à faire… On ne peut pas rester inactifs par rapport à ces désastres écologiques qui pointent un peu de partout… La catastrophe climatique est là, on la vit au quotidien, cette action est importante parce qu'on s'aperçoit qu'un certain nombre de classification ne suffit plus… pour défendre l'eau qui est l'or de demain. » ■ **Paulu Santu Parigi.**

« Une entreprise qui brave toutes sortes d'interdits, qu'est-ce qu'il y a derrière d'aussi puissant ?… Cette démarche pour reprendre les droits d'un fleuve ou d'un espace naturel est donc fondamentale et doit nous aider à gagner encore plus de citoyens parce que c'est la seule façon d'arriver à bousculer le landernau politico-juridique qui existe autour de cette affaire. Il faut créer un nouveau droit, le droit de la nature, le droit à vivre. Dans tous nos combats aujourd'hui pour faire entendre ce qui ne va pas sur cette planète - le réchauffement climatique, tous les combats pour l'environnement, avec leurs conséquences sociales, sanitaires - tous ces combats ne servent à rien si l'on n'arrive pas à sauver le Tavignanu, c'est une priorité essentielle. » ■ **Fabienne Giovannini.**

« On est vraiment dans un modèle destructeur de la course à la croissance avec lequel on sait qu'il faut rompre si on veut être en mesure de protéger le vivant et de construire cette société d'harmonie avec la nature. Cette déclaration du fleuve Tavignanu est extrêmement sociale… parce qu'elle relève de notre volonté de vivre ensemble, avec les écosystèmes qui nous hébergent, en solidarité avec les uns, les unes et les autres, c'est un enjeu profondément social, jusqu'à l'attachement culturel. On commence à parler de droits bio-culturels qu'une population peut avoir avec son territoire… C'est aussi une question de démocratie… droits de la nature, droits humains et démocratie vont ensemble… D'où notre soutien à l'inscription des droits du fleuve Tavignanu dans le droit français et, derrière, la reconnaissance des droits des écosystèmes… C'est bien cette recherche d'un autre modèle de société, d'un autre fonctionnement qui soit à la fois plus respectueux du vivant, des écosystèmes, de ce fleuve en particulier… et puis des êtres humains, de la démocratie, de leur capacité de vivre avec le droit à un environnement sain, mais aussi dans un habitat qui soit protégé. » ■ **Marie Toussaint.**

« Nulle part en Europe, on ne prendrait un tel risque pour l'environnement et la plus minimale application du principe de précaution devrait conduire immédiatement à écarter un tel projet. » ■ **François Alfonsi.**

Vulemu Inventà i Culori

I 20 anni di Scola in festa!

20 anni ch'ella esiste Scola in festa, a scola di cantu, mùsica è ballu di Felì. Per vìa di a crisa Covid ùn anu pussutu i zitelli festighjà cum'elli vulìanu sti 20 anni di travagliu è d'òpere creative, allora, cù l'aiutu di a so mascotte, *Puppeppu*, anu fattu un filmettu! Magnìficu di gioia, di culori, di mùsica per festighjà a lingua è a cultura corsa!

Vulemu inventà i culori... cantanu i zitelli! Eccu u messagiu di stu filmettu è u cantu incù ellu chì testimunieghja di ssi 20 anni di travagliu di tutti ssi cinnini è i più maiò ch'anu seguitatu i corsi, dapoi tutte st'annate. Cù a so scola, Felì ùn si cuntenta micca d'amparà a lingua è u cantu à i so elevi, appronta a leva di dumane. Da i più chjuchi, ghjunti avà, à i più maiò, tamantu travagliu, bellìssima tramandera è tamant'operata per «fabricà» i Corsi di dumane! Scola in Festa sò oghje 300 elevi, da 6 anni à i più anziani! Lingua, mùsica, cantu, ballu, teatru, allegrìa! Eccu i culori di ssu filmettu, eccu i culori di ssi zitelli, è di i valori tramandati!

D'ottobre 2020, hè esciutu un primu discu, *Eu cantu*, cù 10 canzone, 10 filastrocche, 5 puesìe, scritte da Ghjàcumu Fusina, Petru Santucci, Ghjuvan'Teramu Rocchi o Felì. Vole ghjuvà à u pùblicu, ma dinù à e maestre è i so elevi (un esempiariu hè statu distribuitu à tutti i prufessori di e scole preelementarie è elementarie, dinù i prufessori di corsu di i cullegi è licei di Corsica. Hè dinù à a dispusizione di tutti nant'à u situ di a scola).

Rinsignamenti: www.scolainfesta.corsica

Per via di a crisa sanitaria, Scola in Festa ùn hà pussutu fallu cunnosce à l'uccasione di a so festa annuale ch'accoglie centinaie di parsoni ogni annu, ma anu travagliatu listessu i zitelli è i più maiò, i corsi ci sò stati, da tutte e manere ch'ellu era pussìbule, è per fà passà u so messagiu, eccu oghje à *Puppeppu*, a mascotte di a scola! *Vulemu inventà i culori*, hè un mughju d'allegrìa è d'amore di a vita chì conta e brame di a scola, è aldilà e brame per un pòpulu è u s'avvene da custruisce in un bùffulu d'umanità.

U filmettu hè statu fattu à a mediatecca di I Fulelli duve a scola dà i corsi di lingua (parlatu, scrittura è lettura), di mùsica (ghitara, viulinu, batteria, pianò...), di cantu (pulifunia è canti da tutte e mamme), di ballu, o di teatru. Parechje scene sò state filmate dinù in u paese di a Penta di Casinca induve anu princi-

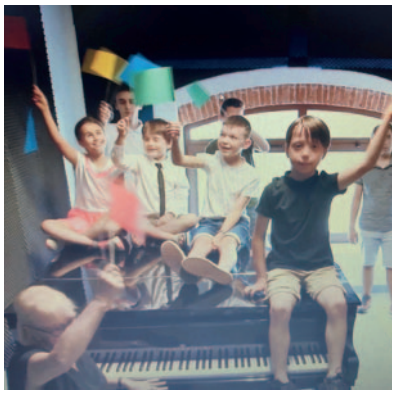

piatu i primi corsi vint'anni fà.
Nata in u 2011, Scola in festa hè una custruzzione sodda è sèria, in cunvenzione cù a Cullettività di Corsica dapoi quasi u principiu, in 2012. Ma dinù cù u Cunservatoriu Henri Tomasi, a cumuna di Fulelli, u cullegiu di Fulelli. Hè un puntellu oghje d'attività è di creazioni per tuttu u rughjone casinchese.
Oghje anu riapertu e so porte, vi pudete scrive o scrive i vostri zitelli chjamendu a Mediatecca di Fulelli:
04 95 38 16 85 / 06 46 12 89 31
o scrivendu à Scola Corsa, BP 44, 20213 Fulelli. Fate in furia chì a rientrata principia d'ottobre! ■

Les messages d'Edmond Simeoni

i messaghji

Edmond Simeoni avait foi en la démocratie et en la capacité du peuple corse à écrire son destin. C'est pourquoi il avait dit un jour à François Mitterrand qui l'interrogeait sur ce qu'il voulait pour la Corse que si on lui donnait à choisir entre autonomie et démocratie, il choisirait sans hésitation la démocratie.
Le 25 septembre 2017, il écrivait ce texte sur le droit à l'autodétermination du peuple corse, c'est-à-dire le droit à choisir son destin.

Autodeterminazione

« Soyons clairs. Tout le monde est d'accord dans le monde, et en Corse naturellement, sur un principe universel, sans exception : le Statut politique final de toute processus d'émancipation doit être choisi par le peuple, qui, consulté librement, se détermine librement. Ce processus porte un nom, l'autodétermination et ne préjuge, en aucune façon, du choix que le peuple effectuera in fine.
Se réfugier derrière ce prétexte pour justifier l'immobilisme, le conservatisme étroit, est dérisoire ; en fait, il masque mal une crainte de la liberté que le peuple corse choisirait et validerait ; la droite qui, en fait ne fait pas confiance au peuple, préférerait sans doute ne pas le consulter et régler le problème avec l'État dont l'opposition à une solution démocratique, garantissant nos droits et les siens, est totale, avérée.
Les uns et les autres préfèrent le statu quo colonial et les progrès de l'émancipation en Corse, validés désormais par des scrutins démocratiques, les consternent. Leur politique de « containment », source de tant de drames inutiles, a duré cinquante ans et a enfin échoué.
Que la Corse ne compte actuellement que environ dix pour cents d'indépendantistes, que l'Union européenne compte des dizaines de statuts d'autonomie, stable, paisibles et efficaces, que le contrat passé à Corti entre forces nationalistes, revendique l'autonomie interne, sur une période de dix ans – forme à la fois de liberté relative mais aussi d'appartenance à la République française qui conserve ses pouvoirs régaliens dont notamment, la Défense Nationale et les Affaires étrangères –, que la violence soit totalement exclue de la lutte, exclusivement pacifique, que la démocratie, la paix, le dialogue soient le socle de la revendication populaire, ne peut apaiser les tenants du « front du refus ». Qui ont d'autres motivations évidentes. En fait, leur credo, inavouable et impossible à assumer, est « en arrière toute ».
Heureusement qu'ils sont de moins en moins nombreux à droite et à gauche, à participer à ce refus d'évolution et qu'ils sont nombreux, à droite et à gauche, à revendiquer l'Autonomie interne.
La base est large pour une convergence des forces de progrès, acquises à la novation et à l'impérieuse nécessité d'un profond changement de culture politique. Le clanisme a été le fossoyeur de la démocratie ; celle-ci, seule, peut sauver notre peuple et lui garantir sa survie et le développement durable, dans le cadre de l'Union européenne, de la Méditerranée et du monde. La marche vers la liberté, la justice est désormais inexorable. Enfin, et ce n'est que justice. » ■

Cette semaine, Arritti reproduit de nouveau une des cartes publiées par le gouvernement lors de la publication de son Schéma d'aménagement de la Corse pour la période de quinze ans 1971-1984*. Ce Schéma est la preuve irréfutable, si on le compare au rapport secret commandité par la Datar, d'un des choix dans ce rapport, celui d'un développement massif d'un tout tourisme impliquant une disparition du Peuple Corse. Un simple génocide pour mieux disposer de sa Terre au profit des intérêts de groupes financiers et des producteurs hexagonaux. Un cynisme de l'État républicain plus haut que la Tour Eiffel...

Ce qui manque le plus ? Du simple bon sens !

par Max Simeoni

Pris la main dans le sac par la publication du rapport de l'*Hudson Institut*, l'État ment en bafouillant, il charge même l'*Hudson Institut* qui ne peut mot dire, tenu au secret par contrat et rétribué pour sa prestation. On n'en parle plus. L'opinion est rassurée, ou plutôt endormie.

Mais, oui, il y a un problème qui se pose surtout aux défenseurs du « Peuple Corse menacé de disparition », les nationalistes qui semblent ne pas avoir tiré la leçon de ce refus idéologique administré tout au long de sa tutelle sur l'île conquise par les armes d'un roi absolu à Ponte Novu, tutelle reprise par les régimes issus de la Révolution avec la même idéologie abusive qui nie l'existence d'un Peuple et de tout lien avec son territoire insulaire, un Peuple qui avec Pasquale Paoli s'était inscrit dans la modernité du 18e siècle avant la Révolution de 1789.

Elle n'a pas développé son économie. Elle l'a rendu entièrement dépendante de cette République (loi Douanière un siècle, de 1818 à 1913) pour en faire un réservoir d'hommes aux services de ses ambitions impérialistes coloniales et de ses guerres. Réservoir vidé (160.000 hab. en 1962), dernière colonie perdue (Accord d'Evian 1962, indépendance de l'Algérie), le tout tourisme pour rentabiliser à son profit ce territoire insulaire selon une des pistes du rapport secret de l'*Hudson Institut* tout en matraquant le reste de Peuple Corse « du moteur du tourisme », moteur du développement et d'une prospérité à venir, pour tous les insulaires...

Il faut sortir de l'étouffoir jacobin. Il faut une autonomie interne pour mieux maîtriser le destin du Peuple Corse. C'est un rapport de force politique, civique et historique. Il ne peut être que celui du Peuple lui-même.

Or le tourisme représente déjà plus de 20 % du PIB insulaire, chiffre énorme comparé aux autres Régions les plus touristiques qui ont au maximum 6 à 7 %. Mais l'île est parmi les plus pauvres de France (60.000 précaires officiels et autant, peut être plus, au portillon). Elle importe presque tout ce qu'elle consomme. Dépendante entièrement, plus de touristes plus de bénéfices à l'extérieur.

Son patrimoine naturel de plages qui la ceinturent, de montagnes qui les surplombent, de cours d'eau qui dévalent, des forêts, son climat, font que cette île attirent bien des convoitises.

La vocation touristique de la Corse est évidente. Un tourisme uniquement prédateur, obligatoirement prédateur s'il n'est pas contrôlé, est catastrophique et c'est ce qui se dessine.

L'extinction lente et certaine du Peuple Corse est bien avancée. De 160.000 hab., nous sommes montés à environ 330 à 340.000 en quelques décades. La population a doublé par essentiellement des apports extérieurs, autant dire que le renouvellement de population a trouvé sa vitesse de croisière (5.000 arrivants environ par an).

La Terre change de main, les résidences secondaires sont boosters par la loi sur les constructions à valeur locative qui exonère de 30 % environ les frais de construction. Les Arrêtés Miot empoisonnent les héritages et les partages. On finit par vendre à des tiers qui ont les moyens. L'espace est ouvert aux magouilleurs, aux spéculateurs en tout genre, aux pressions, aux intimidations, aux comportements mafieux... oui la Terre change de main, elle est une marchandise à l'encan. ■

À suivre.

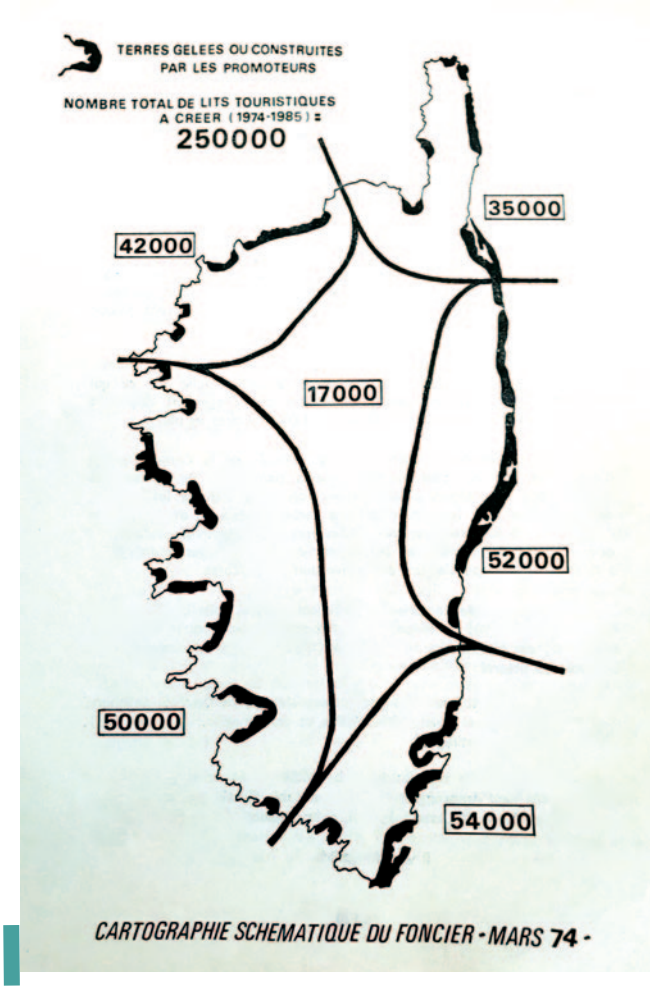

Cartographie du Schéma d'aménagement officiel de la Corse pour 1971-1984. L'objectif était de créer les équipements qui réaliseraient les desseins des promoteurs privés, qui avaient préalablement « gelés » les terrains en attendant l'appui de l'État et des collectivités locales. Extrême Sud : Devèze, Lefèbvre, Righetti, Guillemot, La Caisse des dépôts et consignations, Orgec. Balagne : Club Méditerranée et La Buffa, VVF. L'Agriate : Rotschild. Côte orientale : le groupe anglais de Diana, CGTH, VVF, les camps allemands, l'affaire Jahlan...

CLOTURE DE LIQUIDATION
SCI BOULEVARD DU FANGO
Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Lieu-Dit San Lorenzo, 20620 Biguglia
R.C.S. BASTIA 385 289 061

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 31/07/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation de la société.

Pour avis, Le liquidateur.

GATSBY FOR MEN
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 34 Cours Napoléon,
20000 AJACCIO
821445129 RCS AJACCIO

PERTE CAPITAUX PROPRES

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

FDS AJACCIO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL: RESIDENCE DES ÎLES
IMMEUBLE LE MONTE CRISTO, ENTREE D
20000 AJACCIO
902 402 494 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 7 septembre 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de la Résidence des Îles, Immeuble le Monte-Cristo Entrée D, 20000 AJACCIO, au Centre commercial E. Leclerc, lieudit Baleone, 20167 SARROLA-CARCOPINO à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

S.A.R.L. HOLDING P.M.A.
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 1000 euros
Casa Funtanella, 20215 Venzolasca
R.C.S. BASTIA : 824298756

Par A.G.E. du 31/08/2021, suite à la démission de Mme Chantal LUCCIONI, est nommée gérante, à compter du 31/08/2021, pour une durée illimitée, Mme Florence LUCCIONO, épouse MARSILI, née le 24 mars 1980 à Bastia, de nationalité française, demeurant Casa Funtanella, 20215 Venzolasca

Pour unique insertion, la gérante

« Alain SPADONI & Associés, Notaires »,
titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini,
Immeuble « Le Régent »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée « Alain SPADONI & Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 31 août 2021 a été constituée une société en nom collectif enregistré au SPFE d'AJACCIO le 06 Septembre 2021 référence 2A04P31 2021 N 00474 ayant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société en nom collectif SNC
Dénomination : SNC TABAC LOTO PREFECTURE
Siège : AJACCIO (20000), résidence du Parc Impérial, Le Chantilly D
Durée : 99 années à compter de son immatriculation
Capital : 1.000 € (MILLE EUROS).
Objet : La société a pour objet ,en France et à l'étranger, la vente au détail d'articles de bazar, de souvenirs, d'articles de plage, papeterie, journaux, jeux de hasard, loterie nationale, PMU, ainsi que la gérance d'un débit de tabac.
Nomination du Gérant : Madame Marie Pascale Andrée FOUCHEREAU épouse CASANOVA demeurant à AJACCIO(20000) résidence du Parc Impérial ,le Chantilly D est nommé gérant suite à un procès-verbal sous-seing privé des associés en date du 31 Août 2021.
Associés : - Mr Patrick François CASANOVA , demeurant à AJACCIO (20000) résidence du Parc Impérial, le Chantilly D.
- Mme Marie Pascale Andrée FOUCHEREAU épouse CASANOVA demeurant à AJACCIO (20000) résidence du Parc Impérial, le Chantilly D.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour Avis.
Me Charles SANTUCCI, Notaire

Pour publier vos annonces légales
arritti2@wanadoo.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/09/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE DE **DALMAIS JEAN JACQUES -** 22, RUE CÉSAR CAMPINCHI « BAR L'ODEON » - 20200 BASTIA
ACTIVITÉ : DÉBIT DE BOISSONS 4ÈME CATÉGORIE - CASSE CROUTE - RESTAURATION
RCS BASTIA A 507 804 276 - 2008 A 411

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/09/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **ANGULUCHJARA (SARL) -** « LA PINTA » PORT DE PLAISANCE DE TOGA BT D - 20200 BASTIA
ACTIVITÉ : DÉBIT DE BOISSONS 4ÈME CATÉGORIE - RESTAURANT
RCS BASTIA B 513 470 492 - 2009 B 293

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/09/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **OLA (SARL) -** ROUTE DE LA MER - CHEZ MR ORSUCCI DOMINIQUE - 20240 GHISONACCIA
ACTIVITÉ : GRANDE RESTAURATION, PIZZERIA, SNACK, BUVETTE, LOCATION DE BATEAUX ET JET SKI.
RCS BASTIA B 792 983 306 - 2013 B 251

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/09/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **GUERINI ACQUAVIVA DOMINIQUE -** 15, BD. WILSON « BAR LE REX » - 20260 CALVI
ACTIVITÉ : DÉBIT DE BOISSONS
RCS BASTIA A 434 862 405 - 2005 A 483

PAR JUGEMENT EN DATE DU 07/09/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SERRALTA JEAN-BAPTISTE EMMANUEL -** « L'AVENTURA » AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE - LIEU DIT SAINTE MARIE - BP 64 - 20260 CALVI
ACTIVITÉ : DÉBIT DE BOISSONS 4ÈME CATÉGORIE
RCS BASTIA A 484 553 375 - 2005 A 1382

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

Abbunàtevi !

❒ 55 € un annu/un an
❒ 34 € sei mesi/six mois
❒ 82 € u stranieru/étranger

ARRITTI
5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica

Casata è Nome (nom et prénom) .....
Indirizzu (adresse) .....
.....
Telefonu (téléphone) .....
Mel .....

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
Fourniture de véhicules - Directive 2014/24/UE

SECTION I - POUVOIR ADJUDICATEUR
I.1) Nom, adresses et point(s) de contact - MAIRIE DE BIGUGLIA, R.N. 193, à l'attention de M. Jean-Charles GIABICONI, F-20620 BIGUGLIA. Tél. (+33) 4 95 58 98 58.
E-mail : mairie.biguglia@wanadoo.fr.
- Adresse(s) internet :
Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice : https://www.biguglia.fr
Adresse du profil d'acheteur (URL) : www.achatspublicscorse.com:443/1396
Accès électronique à l'information (URL) : https://www.achatspublicscorse.com
Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : https://www.achatspublicscorse.com
- Le marché est attribué par un acheteur central : Non
- Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : MAIRIE DE BIGUGLIA, Hôtel de ville, à l'attention de : M. Jean-Charles GIABICONI, F-20620 BIGUGLIA. Tél. (+33) 4 95 58 98 58.
E-mail : mairie.biguglia@wanadoo.fr.
Adresse internet : https://www.biguglia.fr
- Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Auprès du ou des points de contact susmentionnés.
- Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Auprès du ou des points de contact susmentionnés.
I.2) Type de pouvoir adjudicateur - Autorité régionale ou locale.
I.3) Activité principale - Services généraux des administrations publiques.
I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs - Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

SECTION II - OBJET DU MARCHÉ
II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice - Fourniture de véhicules.
II.1.2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 34100000.
Mot(s) clé(s) descripteur(s) : Véhicules.
II.1.3) Type de marché - Fournitures
II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions - Fourniture de 8 véhicules.
II.1.6) Lots - Division en lots : oui -
Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.
II.2) Description
Intitulé - LOT n° 1 Intitulé : mini-pelle.
- Code(s) CPVadditionnel(s) : 34114000.
- Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.
- Description des prestations : Fourniture et mise en route d'une mini-pelle
- Critères d'attribution : Critère(s) de qualité
1. Valeur technique / Pondération : 30%
2. Délai d'exécution / Pondération : 20%
3. Prix / Pondération : 50%
- Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 4 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
- Variantes - Des variantes seront prises en considération : Oui
- Informations sur les options - Options : Non
- Informations sur les catalogues électroniques
- Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Noan
- Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non
Intitulé - LOT n° 2 Intitulé : remorque.
- Code(s) CPVadditionnel(s) : 34223300.
- Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.
- Description des prestations : Fourniture d'une remorque pour la mini pelle neuve
- Critères d'attribution : Critère(s) de qualité
1. Valeur technique / Pondération : 30%
2. Délai d'exécution / Pondération : 20%
3. Prix / Pondération : 50%
- Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 4 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
- Variantes - Des variantes seront prises en considération : Oui
- Informations sur les options - Options : Non
- Informations sur les catalogues électroniques
- Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non
- Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non
Intitulé - LOT n° 3 Intitulé : camion benne.
- Code(s) CPVadditionnel(s) : 34144700.
- Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.
- Description des prestations : Véhicule utilitaire de type camion benne basculant
- Critères d'attribution : Critère(s) de qualité
1. Valeur technique / Pondération : 30%
2. Délai d'exécution / Pondération : 20%
3. Prix / Pondération : 50%
- Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 4 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
- Variantes - Des variantes seront prises en considération : Oui
- Informations sur les options - Options : Non
- Informations sur les catalogues électroniques
- Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non
- Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non
Intitulé - LOT n° 4 Intitulé : camion ampiroll.
- Code(s) CPVadditionnel(s) : 34144700.
- Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.
- Description des prestations : Véhicule utilitaire de type camion ampiroll
- Critères d'attribution : Critère(s) de qualité
1. Valeur technique / Pondération : 30%
2. Délai d'exécution / Pondération : 20%
3. Prix / Pondération : 50%
- Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 4 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
- Variantes - Des variantes seront prises en considération : Oui
- Informations sur les options - Options : Non
- Informations sur les catalogues électroniques
- Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non
- Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non
Intitulé - LOT n° 5 Intitulé : Camion nacelle.
- Code(s) CPVadditionnel(s) : 34144700.
- Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.
- Description des prestations : Fourniture d'un camion nacelle
- Critères d'attribution : Critère(s) de qualité
1. Valeur technique / Pondération : 30%
2. Délai d'exécution / Pondération : 20%
3. Prix / Pondération : 50%
- Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 4 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
- Variantes - Des variantes seront prises en considération : Oui
- Informations sur les options - Options : Non
- Informations sur les catalogues électroniques
- Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non
- Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non
Intitulé - LOT n° 6 Intitulé : citadine 5 portes électrique.
- Code(s) CPVadditionnel(s) : 34144900.
- Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.
- Description des prestations : Fourniture d'une citadine électrique 5 portes
- Critères d'attribution : Critère(s) de qualité
1. Valeur technique / Pondération : 30%
2. Délai d'exécution / Pondération : 20%
3. Prix / Pondération : 50%
Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 4 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
- Variantes - Des variantes seront prises en considération : Oui
- Informations sur les options - Options : Non
- Informations sur les catalogues électroniques
- Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non
- Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non
Intitulé - LOT n° 7 Intitulé : véhicule utilitaire électrique 3 places petit cubage.
- Code(s) CPVadditionnel(s) : 34144900.
- Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.
- Description des prestations : Fourniture d'un véhicule utilitaire électrique 3 places petit cubage
- Critères d'attribution : Critère(s) de qualité
1. Valeur technique / Pondération : 30%
2. Délai d'exécution / Pondération : 20%
3. Prix / Pondération : 50%
- Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 4 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
- Variantes - Des variantes seront prises en considération : Oui
- Informations sur les options - Options : Non
- Informations sur les catalogues électroniques
- Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non
- Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non
Intitulé - LOT n° 8 Intitulé : véhicule utilitaire électrique 3 places cubage moyen.
- Code(s) CPVadditionnel(s) : 34144900.
- Lieu d'exécution : FRM02 - Haute-Corse.
- Description des prestations : Fourniture véhicule utilitaire électrique 3 places cubage moyen
- Critères d'attribution : Critère(s) de qualité
1. Valeur technique / Pondération : 30%
2. Délai d'exécution / Pondération : 20%
3. Prix / Pondération : 50%
- Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique - Durée en mois : 4 (à compter de la date d'attribution du marché). Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
- Variantes - Des variantes seront prises en considération : Oui
- Informations sur les options - Options : Non
- Informations sur les catalogues électroniques
- Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non
- Informations sur les fonds de l'Union Européenne - Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE
III.1) Conditions de participation
III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
- Inscription sur un registre professionnel
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
III.1.2) Capacité économique et financière
Les critères de sélection sont ceux énoncés dans les documents de passation de marchés
III.1.3) Capacité technique - Critères de sélection tels que mentionnés dans le dossier d'appel d'offre

SECTION IV : PROCÉDURE
IV.1) Description
IV.1.1) Type de procédure - Appel d'offres ouvert
IV.1.6) Enchère électronique - non
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) - Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui
IV.2) Renseignements d'ordre administratif
IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché - Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : non
IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :
20 octobre 2021 à 12h00
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation - Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.
Durée en mois : 2 (à compter de la date limite de réception des offres).
IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres
Date : 26 octobre 2021 15h00

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
VI.1) Renouvellement - Il s'agit d'un marché renouvelable : non.
VI.2) Informations sur les échanges électroniques - La facturation en ligne sera utilisée
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours - Tribunal administratif de BASTIA, villa Montepiano, F20247 Bastia.
EMail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.
Tél. (+33) 4 95 32 88 66. Adresse internet : http://bastia.tribunal-administratif.fr
Fax (+33) 4 95 30 72 87
VI.4.3) Service auprès duquel des informations peuvent être obtenues sur l'introduction des recours - Tribunal administratif de BASTIA, villa Montepiano, F20247 Bastia.
EMail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.
Tél. (+33)4 95 32 88 66. Adresse internet : http://bastia.tribunal-administratif.fr
Fax (+33)4 95 30 72 87
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 13 septembre 2021